

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Perchaude : Place aux aménagements

Plessisville, le 22 décembre 2016 – Dans le cadre du projet de caractérisation et d'aménagement d'habitats pour la perchaude dans le secteur Fleuve de la zone Bécancour, des travaux de caractérisation et modélisation d'habitat ainsi qu'un plan d'action ont été réalisés dans les derniers mois. Les résultats de ces travaux ont été consignés dans deux rapports de projet par le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC).

L'ensemble des résultats indique que bien que des superficies intéressantes d'habitats potentiels pour la reproduction de la perchaude soient présentes sur la zone d'étude (33,75 km²), le facteur limitant pour l'espèce serait plutôt un manque de connectivité, particulièrement lors de la dévalaison des alevins. En effet, la présence de nombreux obstacles à la libre circulation du poisson (24), jumelée à la diminution importante des niveaux d'eau (moyenne de 1,4 m), augmente le risque de confinement des alevins dans des cuvettes. Ce confinement résulte souvent en une hausse de la mortalité pouvant être liée à une multitude de facteurs tels que le manque de nourriture, les températures trop élevées, la prédation, le cannibalisme, etc.

Ainsi, une des priorités d'aménagement est d'augmenter le taux de survie des alevins en améliorant la connectivité entre les habitats de reproduction et les herbiers d'alimentation. Pour ce faire, plusieurs aménagements peuvent être réalisés, allant de la reconfiguration de ponceau, du retrait de bouchons végétaux ou de sédiments, à la modification des pentes et la création de seuils de retenues. Les aménagements doivent être adaptés à chacun des milieux, de façon à assurer une connectivité hydraulique sur une période suffisamment longue pour permettre la dévalaison des alevins tout en gardant un niveau d'eau suffisant, de façon à ne pas nuire aux autres fonctions du milieu humide.

L'autre étape de ce projet était d'évaluer le potentiel d'aménagement de certains sites qui seront choisis en fonction de leur localisation et de leur qualité d'habitat. Les 17 sites d'aménagement potentiels retenus ont été regroupés en huit (8) sous-secteurs, tous situés dans le secteur fleuve de la zone Bécancour.

Afin de prioriser les meilleurs sites d'aménagement, un système de pointage sur 10 a été utilisé. Pour ce faire, différentes informations ont été utilisées et regroupées en trois thèmes soit, la moyenne de perchaude par jour prélevé à proximité du site, le gain de superficie d'habitat prévu sur le site et le bilan des contraintes et avantages liés au site aménagé.

La prochaine étape du projet, qui consiste à réaliser des aménagements pour l'espèce, débutera dans les prochaines semaines.



**GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS
VERSANTS DE LA ZONE BÉCANCOUR**

Rappelons que ce projet, échelonné sur trois ans (entre 2015 et 2018), vise à localiser les populations de perchaude et leurs différents habitats pour ensuite réaliser des aménagements qui amélioreront le taux de reproduction et de survie de l'espèce. Il s'inscrit dans un contexte de déclin des populations de perchaude observé depuis quelques années et ayant mené en 2012 à un moratoire sur la pêche commerciale et sportive de la perchaude non seulement pour le lac Saint-Pierre, mais aussi pour la zone du fleuve Saint-Laurent située entre le pont Laviolette et Saint-Pierre-les-Becquets.

D'une valeur totale de plus de 300 000 \$, ce projet a été rendu possible grâce à une contribution du Programme Interactions communautaires, lié au Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, et mis en œuvre par les gouvernements du Canada et du Québec. Ce projet bénéficie également de l'appui des partenaires suivants : la Fondation de la Faune du Québec (FFQ), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le professeur Pierre Magnan de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), le Comité de zones d'interventions prioritaires (ZIP) Les deux Rives, le Conseil des Abénakis de Wôlinak, la Fédération des pêcheurs commerciaux d'eau douce du Québec, le Syndicat de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Bécancour, la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Centre-du-Québec (FÉDÉCP), Héritage Faune, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB), la Ville de Bécancour, la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets et la MRC de Bécancour.

- 30 -

Pour information :

Catherine Blais, chargée de projet PDE

Téléphone : 819 980-8038, poste 204

Courriel : catherine.blais@grobec.org